



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°35 publié le 21/04/2026

Réunion du lundi 20 avril 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

Se. La Rivière : championnat U14 D1 phase 2
Sorbiers La Talaudière : horaire match U17 D1.
Mons du Forez : championnat U15 à 8.
Bonson St Cyprien : tournoi U11 des 11 et 12 avril. Championnat U15 à 8 du 26/04.
St Joseph St Martin : horaires rencontres U13 du 25/04.
Goal Foot : demande d'inversion match U15 D3 du 26/04. Horaire match U13 D1 du 25/04.
Se. Côte Chaude : recensement équipes U14 saison prochaine.
Andrézieux Bouthéon : terrain ½ finale Coupe Loire U15 du 12/04.
Olympique du Forez : demande organisation plateau U9 le 25/04.
St Galmier Chamboeuf : équipes 3 et 4 non programmées plateau U9 du 25/04.
Le Coteau : horaire match U15 D2 du 26/04.
Haut Pilat : terrain match U15 D3 du 19/04. Terrain match U15 D1 du 26/04.
St Priest en Jarez : mail reçu annulation plateau U9 le 25/04.
Sud Forez Luriecquois : demande changement lieu plateau U7 du 25/04. Terrain plateau U9 du 25/04.
Roannais Foot 42 : accord report match U13 D2. Accord modifications match U13 D1.
Veauche : impossibilité accueil plateau U11 le 30/05.
Loire Forez : terrain match U15 D1 du 19/04.
Astrée : demande changement site plateau U9 du 25/04.
Firminy : modifications matchs U13 D1 et D2 du 25/04. Terrain plateau U11F du 25/04. Présence réunion Foot Adapté.
Villars : horaire plateau U9 du 25/04.

INFORMATIONS AUX CLUBS

**Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail officielle du club.
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.**

A ce jour encore un grand nombre de feuilles de matchs n'arrivent pas en pièce jointe et sont inexploitable.

Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous invitons les clubs à bien relire les RG article 38 sur les terrains impraticables, notamment les articles suivants :

Article 38.6.5 En cas d'arrêt municipal et pour tout autre motif au cours de la période des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Article 38.6.6 Si l'aggravation de la situation intervient jusqu'à 6 heures avant l'horaire de la rencontre, le club recevant contactera le délégué du secteur concerné, en signalant les raisons de l'impraticabilité. Le District publie chaque année la liste des délégués de secteur officiels, en indiquant leurs nom et téléphone, et en précisant les terrains des clubs dont ils sont responsables.

Article 38.6.7 Après visite, le délégué de secteur prendra la décision qui lui semblera s'imposer. Cette décision sera sans appel en cas d'impraticabilité, sinon elle sera soumise au pouvoir discrétionnaire de l'arbitre.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Rappel du texte officiel en vigueur :

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Malheureusement, des clubs restent en infraction avec cette règle nationale incontournable...

NOUS INVITONS LES CLUBS A ETRE TRES VIGILANTS.

COUPES

- **Finales le jeudi 14 mai à Villars**

- **U18** = Se. Olympique – L'Etrat La Tour, à **18h**
- **U15** = Andrézieux Bouthéon – Rive de Gier, à **14h**
- Foot Adapté à **16h**

LES DEUX DERNIERES JOURNEES

ARTICLE 30 – CALENDRIER

L'engagement d'un club dans l'un des championnats du District implique le respect du calendrier fixé par la commission compétente qui se réserve le droit de modifier le calendrier.

Dans la mesure du possible, les deux dernières journées se joueront le même jour et à la même heure.
Un décalage maximum de 3h sur l'horaire officiel des deux dernières journées, peut être accordé par la commission compétente.

Les deux dernières journées des championnats Jeunes U15 sont programmées les dimanche 10 et 31 mai à 10h.

U14

Poule A

Se. Olympique
Roche St Genest
Se. La Rivière
St Just St Rambert

Poule B

Ric. Olympique du Montcel
St Chamond
Se. Côte Chaude
Fc. St Etienne

Aller

La 1^{ère} journée est le 26 avril
La 2^{ème} journée est le 3 mai
La 3^{ème} journée est le 10 mai

Retour

La 4^{ème} journée est le 24 mai
La 5^{ème} journée est le 31 mai
La 6^{ème} journée est le 7 juin

La Commission des Jeunes remercie les clubs d'avoir répondu au sondage concernant la relance du championnat. Voici une synthèse de vos réponses.

Résumé des réponses des clubs – Relance du championnat U14 (46 réponses)

Arguments favorables à la relance du championnat U14

- Permet aux joueurs de jouer dans leur catégorie d'âge, ce qui facilite la progression.
- Meilleure transition entre le Foot à 8 et le Foot à 11.
- Évite que les U14 jouent contre des U15 plus âgés et plus physiques.
- Favorise la fidélisation des joueurs.
- Permet de garder les meilleurs joueurs dans un championnat adapté.
- Catégorie intéressante pour la formation et la progression.
- Utile pour les clubs ayant des effectifs suffisants.
- Intéressant si le championnat permet une montée en Régional (U15 R2).
- Intérêt si le championnat comporte assez d'équipes (au moins 10-11).
- Possibilité d'intégrer quelques U13 pour compléter les effectifs.
- Permet de faire progresser les jeunes avant le passage en U15.

Arguments défavorables ou difficultés rencontrées

- Effectifs insuffisants dans beaucoup de clubs.
- Difficultés à avoir assez de joueurs pour faire U14 + U15 en même temps.
- Catégorie compliquée surtout pour les petits clubs ou clubs ruraux.
- Obligation d'avoir un effectif important (15-18 joueurs minimum).
- Risque d'affaiblir les équipes U15, si création d'une U14.
- Certains clubs déjà engagés en Régional ou avec organisation différente.
- Difficulté à maintenir la catégorie sur plusieurs saisons.
- Problème de mutations / recrutement pour compléter les équipes.
- Parfois aucun intérêt sportif, si pas de montée possible.
- Risque que les gros clubs recrutent davantage chez les petits.

Conditions demandées pour relancer le championnat

- Garantir une montée en U15 R2 ou niveau supérieur.
- Avoir un nombre suffisant d'équipes engagées.
- Autoriser des adaptations (U13 ou U15 sous conditions).
- Créer plusieurs niveaux pour éviter les écarts.
- Clarifier le règlement sportif avant inscription.
- Assurer la pérennité sur plusieurs saisons.

Avis neutres ou incertains

- Effectif à voir selon les années.
- Possible mais pas pour la saison prochaine.
- Intéressant mais difficile à mettre en place.
- Réflexion en cours dans certains clubs.
- Pas de position tranchée.

Conclusion générale

- Beaucoup de clubs trouvent la catégorie intéressante sportivement
- Mais la majorité signale un problème d'effectif, surtout pour les petits clubs
- La relance serait plus facile avec :
 - une montée possible,
 - assez d'équipes,
 - des règles adaptées.

Suite à cela, nous avons présenté les résultats au Comité de Direction du 25 mars. Après délibération, il a été décidé de maintenir le championnat sous sa forme actuelle.

Pour la saison 2026/27, le championnat sera reconduit, à condition d'avoir entre 10 et 12 équipes inscrites avant la mi-juillet. Dans le cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant, le championnat ne sera pas maintenu pour la saison 2026/27, ainsi que pour les saisons suivantes

U15

Match remis le 3 mai à 10h

St Romain le Puy 1 - Bonson St Cyprien 1
Pays de Coise 1 - Se. St Victor sur Loire 1

U15 à 8

Le championnat U15 à 8 ne sera plus organisé à partir de la saison prochaine.

Suite aux demandes de certains clubs de petite structure, un sondage sera envoyé afin de recueillir vos avis et permettre à la Commission des Jeunes d'envisager des solutions adaptées.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées, tant pour l'organisation du championnat que pour les licenciés qui ne jouent pas le week-end.

Journées avec l'équipe Se. Olympique

J12 : dimanche 26 avril

Bonson St Cyprien 1- Se. Olympique 1

J13 : dimanche 10 mai

Pays de Coise 1 – Se. Olympique 1

J14 : dimanche 31 mai

Se. Olympique 1 – Se. St Victor sur Loire 1

U13

Plusieurs résultats ne sont pas rentrés, ce qui veut dire que la commission n'a pas reçu de feuille de match. Les clubs doivent vérifier les résultats manquants et envoyer la feuille de match ou indiquer pourquoi le match n'est pas joué. (Sans cela, les clubs seront sanctionnés pour non-utilisation de la FMI et non envoi de la feuille de match). La Commission des Règlements reste ferme à ce sujet.

Pour les clubs qui n'ont pas pu jouer un match par manque d'effectif, je vous propose de trouver une date qui convient à l'équipe adverse avant la semaine prochaine ; s'il ne trouve pas d'accord, l'équipe sera forfait pour le match en question et écopera d'une sanction par les Règlements.